

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 25 juillet 2023
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 5 pouvoirs	19 juillet 2023	19 juillet 2023

N° délibération	Objet
2023-050	Vente des tractopelles

Le vingt-cinq juillet 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Claude MOREL, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL :

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Hubert LE LANN à Brigitte COURBEZ, Josiane GUINVARC'H à Jean-Yves BROUSTAL, Anne ROLLAND à Philippe ROBERT-DANTEC, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Excusés : Coralie JEZEQUEL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS, Mickaël TOULLEC

Secrétaire de séance : Sylvie ALLAIN

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le service Voirie utilise actuellement deux tractopelles qui ont été achetés en 2009 par le SIVOM de Huelgoat. Ils ont été achetés pour un montant de 107 258,48 € (immatriculation NIM1617497) et 111 803,28 € (immatriculation NIMENGHA1).

Depuis la fusion avec Monts d'Arrée Communauté ces deux engins font partie du patrimoine mobilier de Monts d'Arrée Communauté. Ces deux véhicules ont réalisé depuis 2009 environ 8.000 heures de travail chacun.

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230725-2023050B-DE

Le servie Voirie souhaite maintenant faire l'acquisition d'un nouveau tractopelle et vendre ces deux véhicules d'occasion.

Le SIRCOB a sollicité la communauté de communes pour l'achat des deux tractopelles du service Voirie pour un montant total de 45.000 €.

Le Président propose la vente du NIMENGHA1 pour 20.000 € et la vente du NIM1617497 pour 25.000 €.

Le véhicule immatriculé NIMENGHA1 peut être vendu tout de suite mais celui immatriculé NIM1617497 sera vendu à l'issue de la réception du nouveau tractopelle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- D'approuver la vente des tractopelles au prix de cession présenté
- D'autoriser le président à réaliser les opérations nécessaires à cet effet.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 27 juillet 2023